

Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris

Les commerces parisiens – et notamment les commerces de proximité – sont des acteurs économiques essentiels de Paris qui participent de son identité, entre savoir-faire traditionnel et modernité. Les savoir-faire artisanaux et commerciaux sont un atout indéniable pour la Capitale dans un contexte d’uniformisation des grandes villes mondiales et de désertification de trop nombreux centres-villes français.

La vitalité de l’artisanat et du commerce conditionne la qualité de vie des habitants et l’attractivité de la Capitale, loin de l’uniformisation qui domine les avenues des grandes métropoles jalonnées d’enseignes internationales et de chaînes de restauration alimentaire.

Le diagnostic conduit par l’APUR montre en effet que Paris est une capitale dynamique et attractive avec plus de 62.000 commerces, artisans et services de proximité. Elle est la première ville française en nombre de commerces par habitants (280 commerces pour 10 000 habitants), et l’une des villes les plus commerçantes à l’échelle européenne avec une offre exceptionnelle à la fois dense et surtout diversifiée.

La politique volontariste menée par la Ville de Paris depuis 2001 a participé à ces résultats, notamment à travers le renforcement des protections de l’artisanat et du commerce dans le cadre du plan local d’urbanisme, du suivi et de la création de marchés alimentaires, ou encore des opérations Vital’Quartier 1 (2004-2015) et Vital’Quartier 2 (2008-2021). Ces dernières ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans des quartiers touchés par la mono-activité, la vacance prolongée et la désertification commerciale.

Cette volonté s’est poursuivie depuis le début de la mandature, avec de nouvelles ambitions pour nos marchés alimentaires, la préservation et la modernisation de notre réseau des kiosques de presse ou encore le développement de la cuisine de rue.

Si la vitalité commerciale de Paris est forte, et le travail mis en œuvre ces dernières années concluant, certaines fragilités demeurent, notamment dans les quartiers « Politique de la Ville ». Les commerçants et artisans font de plus face à des mutations profondes qui affectent leurs métiers : innovations numériques et technologiques, évolution des pratiques industrielles, enjeux environnementaux, émergence de nouveaux services, évolution des rythmes de travail...

Ces changements les poussent à évoluer et à mettre en œuvre de nouvelles manières de travailler que ce soit en matière de communication, de logistique, d’approvisionnement, de production et d’organisation.

Il est donc indispensable d’amplifier la politique de soutien et de protection du commerce et de l’artisanat de proximité, de valorisation et de soutien de l’innovation dans ces secteurs en adéquation avec l’ensemble des politiques que nous menons par ailleurs en matière d’alimentation durable, d’accès aux producteurs et circuits courts, de logistique durable, d’économie sociale et solidaire, etc. C’est aussi le sens des conclusions de la Mission d’évaluation et d’information (MIE) « Fabriquer à Paris », qui pointe non seulement ces évolutions nécessaires mais aussi l’intérêt d’accompagner le retour de lieux de production au sein de la Métropole.

Il est également indispensable de veiller au maintien de cette politique de soutien dans le cadre des évolutions des modes de travail et d’organisation qu’a généré la création des zones touristiques internationales (ZTI) et l’ouverture accrue des magasins le dimanche. La Ville de Paris, notamment via la création d’un Observatoire des ZTI, est particulièrement vigilante à la protection des plus petits commerces dans ces zones, pour lesquels il est parfois plus difficile de s’adapter à ces changements. Le travail de l’Observatoire est en cours pour mesurer, à tous les niveaux, les impacts de l’ouverture du travail le dimanche, du point de vue de la fréquentation, des loyers, de l’équilibre entre grandes et petites enseignes, etc.

L’irruption de la révolution numérique et l’urgence de la prise en compte des enjeux environnementaux ne doivent pas être vécus comme une menace pour ce tissu commercial de proximité. C’est bien plutôt une opportunité exceptionnelle que la Ville de Paris compte utiliser pour faire émerger une politique ambitieuse, au confluent de la proximité, de l’innovation et de l’écologie.

Cette politique participera pleinement à l’amélioration de la vie des habitants des quartiers populaires. L’installation, la qualification et la préservation du commerce de proximité participera à la création d’emplois, au maintien du lien social et à l’amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour cela, je souhaite mettre en place des outils concrets au service d'une politique cohérente de revitalisation et de préservation du commerce et de l'artisanat, pilotée par la Ville de Paris en lien étroit avec les Mairies d'arrondissements. Il s'agit d'une part du Contrat de Revitalisation artisanale et Commerciale (Contrat Paris'Commerces), dispositif de type Vital'Quartier créé par la loi Pinel et porté par la SEMAEST, qui vise à cibler les quartiers particulièrement touchés par la concentration d'activité et d'autre part, dans le parc social, de la constitution d'une structure de coopération inter-bailleurs qui agira dans l'ensemble du territoire parisien. Ces deux outils ont vocation à conduire ces actions de manière mutualisée. Aussi, le patrimoine de la ville et celui de ses opérateurs seront-ils mobilisés pour faire émerger cette nouvelle économie de la proximité.

I. Le commerce et l'artisanat à Paris : denses et dynamiques mais avec des fragilités localisées

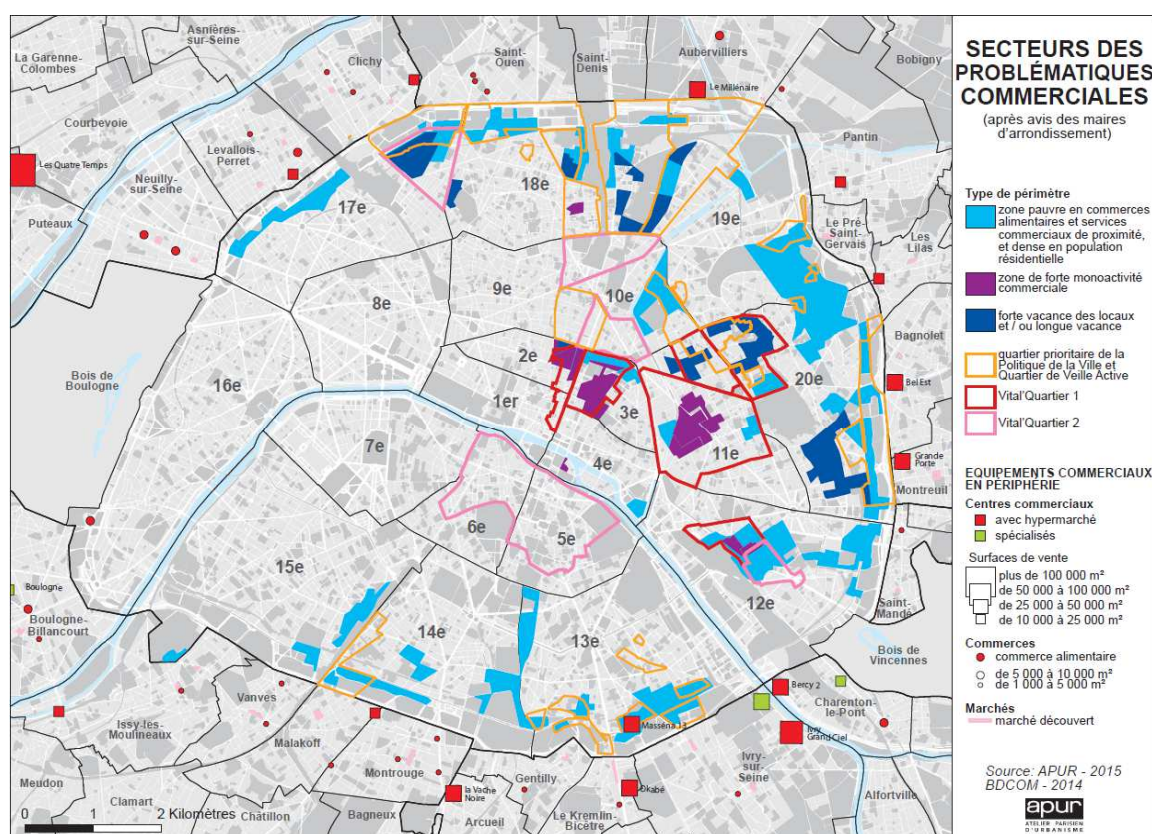
L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a réalisé une étude-diagnostic sur le commerce à Paris en mars 2015 à partir des données de la Base de Données Commerce (BDCom), en ayant recours à des enquêtes complémentaires et à une large consultation auprès, notamment, des vingt mairies d'arrondissements. Ce travail d'analyse et d'échange a permis de formaliser des propositions localisées pour renforcer la politique de vitalité commerciale de la municipalité.

Ce diagnostic a confirmé tout d'abord la forte densité des commerces à Paris et leur exceptionnelle diversité. Sur le territoire parisien, le nombre de commerces est en augmentation sur la période 2011-2014 (62.114 commerces en 2014, +0,8%). Le secteur alimentaire traditionnel se maintient, signe de l'attachement des Parisiens aux commerces de proximité. Par ailleurs, la vacance des locaux commerciaux (9,1% en 2014, contre 9,6% en 2011) et le commerce de gros (-23% entre 2011 et 2014) sont en baisse. Cette évolution démontre la pertinence des actions menées jusqu'ici par la municipalité en faveur du commerce de proximité, de la lutte contre la mono-activité et la désertification commerciale, via notamment les opérations Vital'Quartier.

Cette étude nous a appris toutefois que des difficultés persistent et que certaines zones du territoire parisien cumulent deux, voire trois difficultés significatives :

- zones densément peuplées mais avec peu de commerces alimentaires et de services commerciaux de proximité,
- zones de forte monoactivité commerciale (30% des locaux ou plus sur un secteur),
- zones marquées par des locaux vides, en nombre important et dont la vacance est de longue durée (20% des locaux ou plus sur un secteur).

Secteurs des problématiques commerciales – APUR – 2015



Les zones présentant des fragilités commerciales (monoactivité, vacances prolongées ou déséquilibre entre population et commerces de proximité) sont de taille disparate et principalement polarisées sur la couronne de Paris avec des prolongements dans les quartiers faubouriens. D'importants recoupements apparaissent entre ces secteurs et les périmètres situés en « Politique de la Ville », dans les quartiers GPRU, aux portes de Paris et dans le champ de l'opération « Vital'Quartier 1 ». On remarque en particulier que tous les quartiers situés en « Politique de la Ville » sont adjacents ou font partie de cette géographie. Une vigilance renforcée dans les quartiers populaires est essentielle dans ce contexte.

Cette étude, réalisée en lien avec les maires d'arrondissement, souligne par ailleurs des difficultés dans ces zones liées aux problématiques des terrasses et aux étalages, à l'installation de certaines activités ainsi qu'aux nuisances nocturnes liées aux bars. Ces dernières font déjà l'objet d'une attention forte de la Ville dans le cadre du Conseil parisien de la Nuit.

En s'appuyant sur les données de l'étude de l'APUR et en tenant compte des remarques et besoins exprimés par les mairies d'arrondissements, des périmètres prioritaires d'interventions et des outils spécifiques ont été identifiés tant dans le secteur privé que dans le secteur social.

II. Assurer une politique globale et articulée de préservation et de diversification de l'artisanat et du commerce de proximité

1. Création du dispositif « Paris Commerce » : deux outils au service d'une même politique de dynamisation commerciale de la Ville

La politique de préservation et de diversification du commerce et de l'artisanat est une politique publique prioritaire pour la Ville. La diversité et la quantité des commerces, artisans et services de proximité parisiens sont une spécificité de la ville de Paris en France comme en Europe et constituent un atout indéniable pour les habitants comme pour les visiteurs. Les opérations Vital'Quartier 1 et 2, premiers pas de cette politique publique volontariste, ont permis, par la préemption de locaux commerciaux, de maintenir et développer le commerce de proximité dans des quartiers touchés par la mono-activité, la vacance prolongée et la désertification commerciale.

La Ville de Paris souhaite aujourd'hui renforcer cette stratégie et mettre en œuvre une politique publique volontariste visant d'une part à proposer une stratégie coordonnée et cohérente d'installation, d'implantation et de préservation du commerce de proximité sur l'ensemble du territoire parisien et d'autre part à faciliter l'accès aux locaux commerciaux vacants pour les commerçants, les artisans, les associations, les jeunes entrepreneurs, les professions libérales, etc...

Pour cela, sous la même bannière « Paris Commerce », elle se dote de deux outils, le GIE inter bailleurs sociaux Paris Commerce pour le parc social et le Contrat de Revitalisation commerciale, porté par la SEMAEST pour le parc privé. Ces deux opérateurs auront vocation à concevoir conjointement, en lien avec les mairies d'arrondissement, les fédérations professionnelles et la Ville de Paris la politique d'implantation commerciale de cette dernière. Ils veilleront à l'harmonisation des pratiques, à la cohérence de l'offre et à sa lisibilité dans chaque arrondissement et à ce que les mairies d'arrondissement aient un accès facilité à l'information sur le parc des locaux commerciaux vacants. Des rapports d'activité réguliers sur la dynamique de commercialisation (activités, loyers, travaux...) seront par ailleurs présentés par arrondissement.

Cette nouvelle bannière « Paris Commerce » aura par ailleurs vocation à servir de porte d'entrée unique pour les commerçants recherchant un local sur l'ensemble du territoire parisien. Pour ce faire, la mise en place d'un service unique de commercialisation facilitera la recherche de local et l'installation des entrepreneurs avec une plateforme en ligne. Seront également mis en œuvre des appels à projets, une bourse des cessions de droit au bail, des conditions d'entrée harmonisées et simplifiées, des conditions facilitées pour le démarrage d'une activité (loyers progressifs, baux de courte durée et un appui pour tester ou démarrer son activité).

Les deux outils de « Paris Commerce » s'articulent de la façon suivante :

- **Action sur le parc privé : signature et mise en œuvre du contrat Paris Commerce avec la SEMAEST**

La Ville de Paris a engagé dès 2004, avec la SEMAEST, l'opération « Vital'Quartier » afin de lutter contre la vacance commerciale, la mono-activité et protéger le commerce culturel dans les 1er, 2e, 3e, 11e, 12e et 20e arrondissements. Forte du succès de cette opération, Paris a mis en place en 2008 une deuxième opération : « Vital'Quartier 2 », sur cinq nouveaux secteurs : Quartier latin (5^{ème}, 6^{ème}), abords de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est (10^{ème}), Lancry (10^{ème}), Daumesnil-Felix Eboué (12^{ème}) et Jonquièrre-Epinette (17^{ème}).

Déjà 97 millions d'euros ont été investis par la Ville de Paris depuis 2004, sous forme d'avances remboursables (51M€ ont déjà été remboursés à la Ville) sur les opérations Vital' Quartier, afin d'installer des commerces de proximité de qualité qui répondent aux demandes des habitants et favorisent la création d'emplois. L'Exécutif parisien a en outre augmenté en 2016 la capacité d'intervention de la SEMAEST dans Vital'Quartier 2 par une aide complémentaire de 1,9M€ en faveur d'actions menées particulièrement à l'attention des librairies, à nouveau sous forme d'avances remboursables. Cette politique s'ancre ainsi aussi dans une action globale de soutien aux librairies, notamment caractérisée par l'événement « le pari des libraires » et l'accès facilité des librairies indépendantes aux marchés de la Ville.

La Semaest, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, a créé une foncière dédiée à accueillir les commerces les plus fragiles ou sensibles, issus des opérations Vital'Quartier 1 et 2, afin de veiller à leur pérennité.

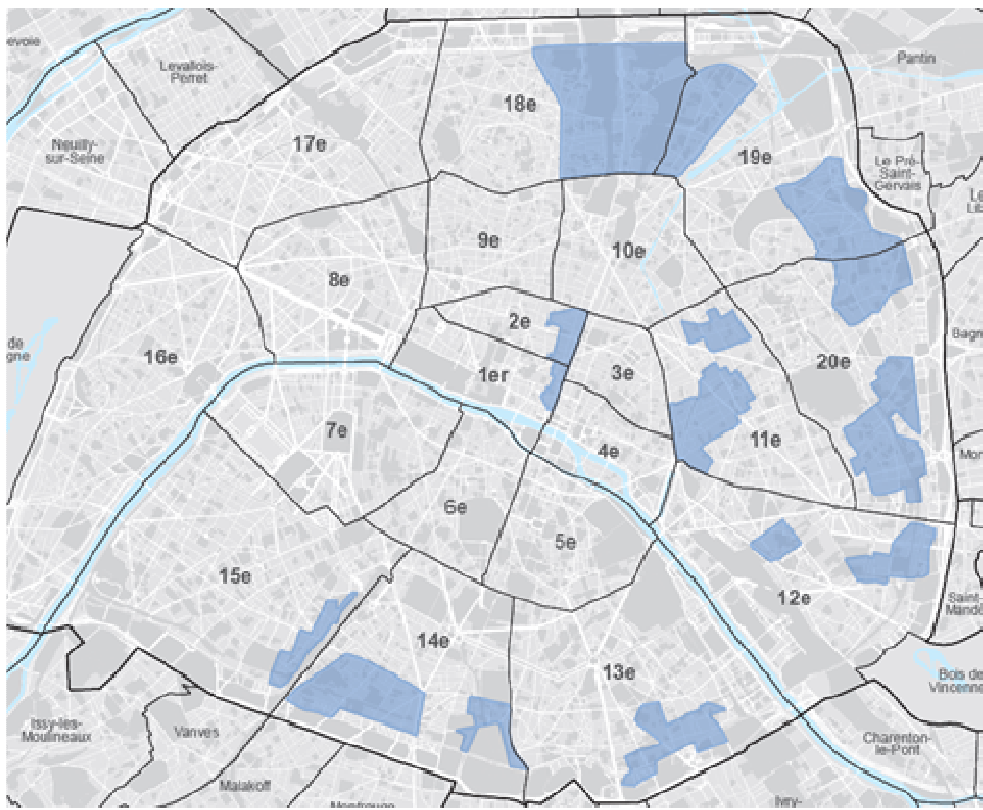
En complément des dispositifs Vital'Quartier 1 et 2, j'ai souhaité amplifier notre action en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité en mobilisant le nouvel outil du « Contrat de Revitalisation artisanale et Commerciale », permis par la loi du 18 juin 2014, dite « loi Pinel ». La capitale sera la première ville de France à l'expérimenter et y allouera un budget de 37 M€.

Dénommé « Contrat Paris'Commerces », ce dispositif s'inspire directement des dispositifs Vital'Quartier 1 et 2. Ce contrat vient les compléter, sur une base juridique mieux définie et avec un répertoire d'actions plus varié. Ce nouveau dispositif prendra en compte les quartiers menacés par la mono-activité, la désertification commerciale et la vacance forte.

12 périmètres ont été identifiés comme devant bénéficier de cette intervention prioritaire sur la base d'études réalisées par l'APUR et à la suite d'une phase de concertation qui s'est organisée autour de 10 réunions publiques et d'une consultation en ligne, le tout donnant lieu à plus de 700 contributions des Parisiens.

Les périmètres plus particulièrement concernés par la désertification commerciale, la vacance forte et/ou la monoactivité sont les suivants :

- Saint-Denis (1er-2e),
- Fontaine-au-Roi (11e),
- Sedaine-Popincourt (11e),
- Daumesnil-Montgallet (12e),
- Saint-Mandé-Picpus (12e),
- Masséna (13e),
- Montsouris (14e),
- Didot-Vanves-Général Leclerc (14e),
- Castagnary (15e),
- Faisceau Nord-Est (18e-19e),
- Les Hauts de Belleville (19e-20e),
- Réunion-Bagnolet (20e)



Afin de mettre en œuvre ce contrat de revitalisation artisanale et commerciale, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité en mars 2017 la délibération prévoyant d'attribuer le « Contrat Paris' Commerces » à la SEMAEST.

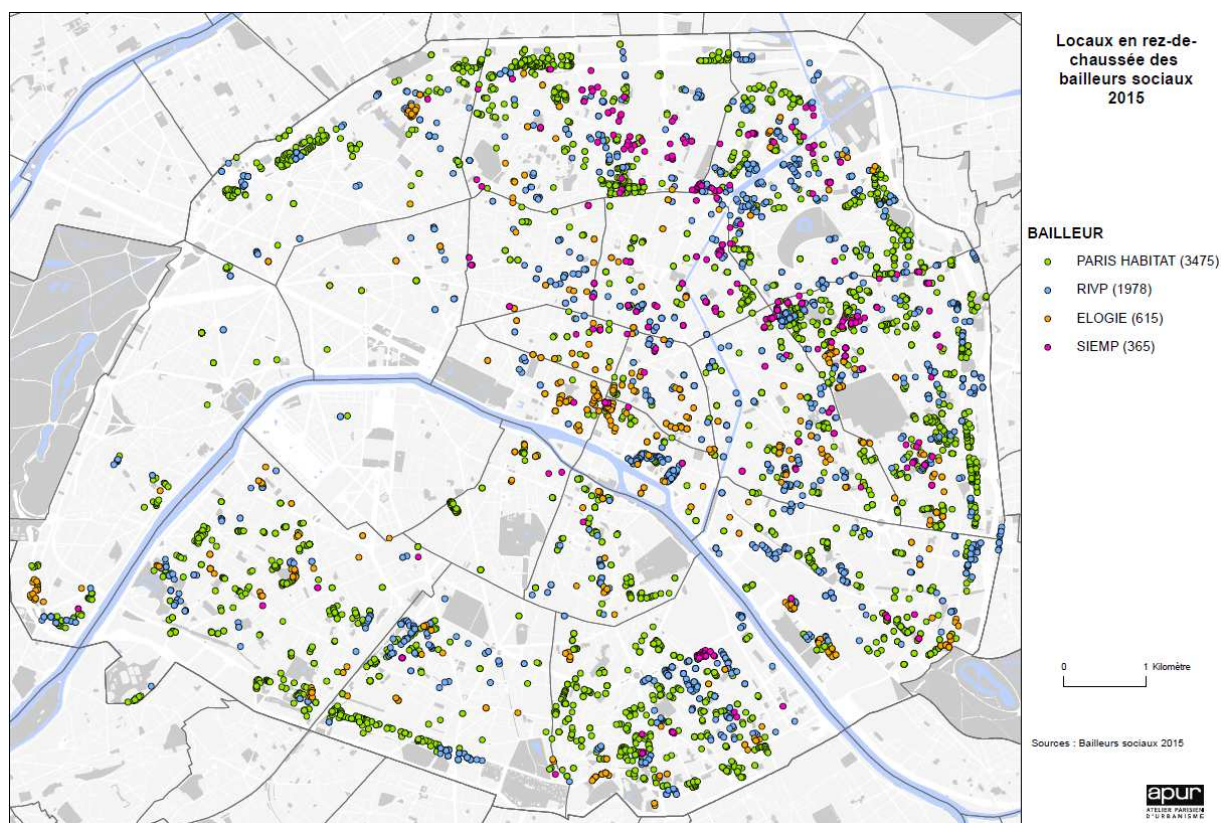
Consenti pour une durée de 12 ans, ce contrat permettra à la SEMAEST d'acquérir plus de 200 locaux, éventuellement par voie de préemption, des locaux qu'elle commercialisera à des loyers attractifs, définis selon les activités et les secteurs. Pour les commerçants, la SEMAEST assurera un rôle de conseil et d'appui, en finançant des travaux d'aménagement du local et en mobilisant notamment son réseau de partenaires et ses moyens de communication.

Ce dispositif permettra de densifier et d'améliorer l'offre commerciale dans ces quartiers cibles, en favorisant l'installation de nouveaux commerces de proximité et – conformément aux préconisations de la MIE *Fabriquer à Paris* – préserver et implanter des espaces artisanaux dans Paris, valoriser notamment les circuits courts ainsi que les initiatives commerciales issues de l'Économie Sociale et Solidaire. La priorité sera donnée à la qualité et à la bonne inscription des commerces dans leur quartier, en fonction des besoins des habitants ainsi que des commerces d'ores et déjà existants.

- **Action sur le parc social : création du GIE Paris Commerce pour la commercialisation des locaux commerciaux des bailleurs sociaux**

En complément de l'action menée par la Ville sur le parc privé et dans le but de proposer une politique plus ambitieuse et cohérente à l'échelle de l'ensemble du territoire parisien j'ai décidé la création d'une structure de coopération inter-bailleurs pour la commercialisation de leurs locaux commerciaux.

Le parc de locaux commerciaux des bailleurs doit être un véritable levier de la politique municipale en faveur d'un commerce de proximité diversifié et de qualité. En effet, les principaux bailleurs sociaux de la Ville gèrent près de 6 500 locaux d'activités en pied d'immeuble situés sur l'ensemble du territoire parisien, soit une superficie totale de plus de 878 000 m². Les effectifs de ce parc représentent environ 10 % des quelques 62 000 commerces parisiens et chaque année, ce sont quelques 300 locaux qui sont loués ou reloués.



Certains dispositifs ont déjà pu être mis en place afin d’améliorer la commercialisation et l’attribution des locaux des bailleurs sociaux : la mise en ligne de la bourse des locaux vacants sur Paris.fr, qui facilite les recherches de locaux par les acteurs économiques de la Capitale, ou encore la saisine obligatoire de la Mairie de Paris et des Mairies d’arrondissement pour les attributions des locaux gérés par les bailleurs sociaux.

Il est nécessaire aujourd’hui d’aller beaucoup plus loin afin de favoriser non seulement les candidatures de qualité mais aussi leur diversité dans l’ensemble des quartiers parisiens.

Dans ce contexte les bailleurs doivent renforcer leur activité de commercialisation et se doter de capacités d’expertise et d’ingénierie en prise avec les enjeux du commerce de demain, ainsi qu’avec les attentes des professionnels et des habitants.

J’ai ainsi souhaité la constitution d’une structure de coopération inter-bailleurs pour la commercialisation de leurs locaux.

Cette structure (Groupement d’Intérêt Economique) sera créée dans les semaines qui viennent et permettra de réunir les principaux bailleurs (Paris habitat OPH, Elogie-Siemp et la RIVP) sous une direction unique. La création de cette structure de coopération permettra la mutualisation de l’activité de commercialisation du parc des locaux de pieds d’immeuble des différents bailleurs sociaux, en cohérence avec la politique voulue par la Ville.

Les bailleurs devront dans ce cadre définir et mettre en place une stratégie active pour réduire la vacance, favoriser la diversité commerciale tout en maintenant les recettes locatives. Une politique de loyers adaptés aux quartiers et aux activités installées accompagnera cette stratégie de vitalité commerciale notamment en permettant de proposer des loyers accessibles aux activités en démarrage ou dont le modèle économique est plus fragile, aux professions libérales, comme celles de la santé, aux associations...

2. Renforcement des voies protégées au titre du commerce et de l'artisanat dans le PLU

Paris a souhaité en parallèle de ces dispositifs, procéder à la modification du PLU qui nous permet de protéger l’évolution de l’occupation des locaux commerciaux ou artisanaux situés en rez-de-chaussée en garantissant la destination artisanale et commerciale de ces derniers.

En lien avec les chambres consulaires et les mairies d'arrondissement, ont été identifiées les voies nécessitant une protection ou un renforcement des protections au titre du commerce et de l'artisanat. La modification du PLU votée au Conseil de Paris de juillet 2016 a permis d'augmenter de 15% les linéaires commerciaux et artisanaux protégés (soit 35 km supplémentaires). Le PLU protège ainsi désormais 295 km de voies, en contraignant l'évolution de l'occupation des locaux commerciaux ou artisanaux situés en rez-de-chaussée en bordure de rue.

Ces protections permettront le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité dans un paysage économique qui tend de plus en plus à s'uniformiser. Paris doit pouvoir conserver un des éléments clefs de son attractivité économique et touristique tant envié à l'étranger : le savoir-faire de ses artisans et commerçants.

3. Moderniser le réseau des kiosques de presse

Dans un contexte économique difficile pour la presse écrite, j'ai choisi de mener une politique volontariste de soutien à la vente de la presse écrite et aux kiosquiers de presse avec le déploiement de 360 nouveaux kiosques en remplacement des actuels kiosques devenus obsolètes. Éco-performant, innovant, fonctionnel pour le kiosquier et attractif pour l'utilisateur, le nouveau modèle de kiosque a pour objectif de répondre à des besoins pratiques et d'améliorer les conditions de travail des kiosquiers. Ils apporteront en outre de nouveaux services aux usagers de Paris.

Le travail de concertation a récemment abouti à l'installation d'un prototype des nouveaux kiosques à taille réelle, place Victor et Hélène Basch dans le 14^e arrondissement. Les professionnels comme les usagers pourront l'expérimenter jusqu'en juin prochain, en vue de permettre des ajustements techniques sur l'intérieur des kiosques et leur ergonomie.

Ces 360 nouveaux kiosques déployés dans l'espace public dans quelques mois seront un moyen d'améliorer l'attractivité de nos kiosques de presse et de redynamiser les ventes de la presse écrite.

Une aide financière de 1,8 M€ par an aux kiosquiers a par ailleurs été votée pour soutenir les professionnels et la vente de la presse écrite.

III. Promouvoir et renforcer l'attractivité de l'économie de proximité

En complément de l'ensemble de nos dispositifs de protection du commerce et de l'artisanat de proximité, la Ville de Paris met en œuvre une politique de promotion des savoir-faire parisiens et travaille au renforcement de l'attractivité de la Capitale via de nouveaux objectifs fixés aux marchés alimentaires parisiens, une politique de rénovation des locaux commerciaux des bailleurs sociaux ou encore par le biais de nombreuses manifestations et des prix.

1. Renforcer l'attractivité des marchés alimentaires parisiens

J'ai souhaité, dès le début de la mandature, que les nouvelles Délégations de Services Publics évoluent pour l'ensemble des 80 marchés alimentaires parisiens afin de tenir compte des nouveaux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Sur les marchés découverts alimentaires parisiens, nous avons ainsi engagé le renouvellement des bâches et des structures, la mise en place de la collecte des bio-déchets, réservé des emplacements pour les producteurs, travaillé à la redistribution des invendus en lien avec des associations locales, etc. Nous créerons par ailleurs progressivement un marché de soirée et 3 marchés biologiques (dont 1 dans le 11^e arrondissement place du Père Chaillet). Un nouveau service de livraison « propre » (par vélo, véhicules électriques, etc.) sera en outre effectif avant l'été 2017 sur au moins un marché par arrondissement pour un tarif unique et accessible de 3 euros. Il sera ensuite progressivement déployé sur l'ensemble des marchés. Une nouvelle offre commerciale sur les marchés découverts sera aussi proposée aux clients : la mise en place d'un panier de la semaine avec des produits de saison à petits prix. Enfin, dans le cadre de l'opération zéro plastique sur les marchés alimentaires, une concertation a été engagée avec tous les acteurs et un nouveau règlement des marchés permettra d'entériner cette interdiction.

Les marchés couverts, quant à eux, évoluent progressivement vers des lieux de vie avec de la restauration de qualité et des lieux de convivialité, tout en conservant leur vocation alimentaire. Le recrutement de commerçants valorisant

les produits biologiques et issus des circuits-courts y est facilité. La qualité du service est également renforcée par la mise en place d'outils numériques : site internet, application smartphone, installation du WIFI, etc.

2. Rénover les locaux commerciaux des bailleurs sociaux et les rendre accessibles pour tous

La Ville de Paris a également mis en œuvre avec des bailleurs sociaux un partenariat visant à les accompagner dans la rénovation et la restructuration de leurs locaux commerciaux situés dans les quartiers en renouvellement urbain.

Ont ainsi pu être rénovés une dizaine de boutiques rue des Gardes dans le 18^e arrondissement, 36 boutiques dans le quartier de la Porte Montmartre (18^e) ainsi que le pôle commercial de la résidence Michelet (19^e) et celui du mail Saint-Blaise (20^e).

Ces différentes opérations ont reçu un accueil très favorable de la part des commerçants et des habitants qui plébiscitent ce type d'intervention de la part de la Ville. Le projet voté en 2016 au Budget Participatif relatif à la rénovation et l'aménagement de locaux commerciaux des bailleurs sociaux dans les quartiers populaires l'atteste.

Ce projet, doté de 2,5 millions d'euros, nous permettra de poursuivre et de renforcer notre action en concentrant nos efforts toujours sur les quartiers les plus fragiles, et particulièrement les quartiers prioritaires de la « Politique de la Ville ».

Les prochaines opérations de rénovation programmées auront lieu sur le secteur de la Porte de Vanves (14^e), où le tissu commercial est distendu, à faible attractivité, et dont le bâti fait face à des désordres structurels, ainsi que prochainement dans le quartier Charles Hermite Évangile (18^e).

D'autres sites prioritaires feront l'objet d'un accompagnement similaire. Une expertise sera réalisée en 2017 sur d'autres quartiers situés en politique de la Ville, notamment Porte Brunet - Serrurier (19^e) ou St Blaise / du Clos (20^e).

Ces opérations de rénovation s'inscrivent par ailleurs dans la nécessaire mise en accessibilité des commerces, défendue par la Ville de Paris.

L'information et la sensibilisation des commerces seront poursuivies comme la Ville de Paris s'y est engagée dans le cadre de la stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » votée en Conseil de Paris du mois de mars 2017. L'information et la sensibilisation sont en effet primordiales dans le dispositif de mise en accessibilité des commerces. Elles sont indispensables pour faire connaître aux commerçants leurs obligations et pour leur faire prendre conscience des enjeux sociaux et commerciaux liés à la mise en accessibilité. Elle permet également aux commerçants d'identifier les contacts et les aides mobilisables et d'initier une démarche de mise en accessibilité. Pour ce faire, la Ville encourage l'ensemble des commerces parisiens, du parc social comme du parc privé, à réaliser leur plan d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et les y sensibilise via des documents de communication, des « ambassadeurs de l'accessibilité », les Conseils locaux du handicap et via les partenaires associatifs (APF, jaccede.com, Fédération des aveugles de France, etc.). En outre, les bailleurs sociaux de la Ville de Paris se sont engagés dans la mise en œuvre d'un plan Ad'AP, qui mobilisera 40 millions d'euros d'investissement sur 9 ans pour les trois bailleurs parisiens afin de traiter environ 700 locaux par an.

3. Valoriser et promouvoir les commerçants et les artisans

La Ville de Paris valorise le savoir-faire de ses commerçants à travers de nombreuses manifestations et prix, dont le prix de la meilleure baguette de Paris, le prix du goût d'entreprendre, les Heures Heureuses, la Fête de la Gastronomie, la Nuit de la Coiffure, etc.

Ces événements, qui s'appuient sur des partenariats forts avec les fédérations professionnelles, permettent de promouvoir auprès des Parisiennes et Parisiens, clients ou commerçants potentiels, les métiers et les savoir-faire.

La création d'un label « Fabriqué à Paris » sera mis en œuvre d'ici la fin de l'année conformément à nos engagements de mandature et au regard des préconisations de la MIE « Fabriquer à Paris ».

Sous la forme d'un appel à candidature annuel, ce label permettra de valoriser la créativité et le savoir-faire parisiens, en prenant notamment en compte l'inscription des entreprises dans une démarche éthique, socialement responsable et respectueuse de l'environnement. Sa mise en place répondra qui plus est aux attentes des

consommateurs en quête d'achats vertueux, représentera un soutien de poids aux activités économiques par la visibilité qu'il offrira et permettra de valoriser la créativité et le savoir-faire parisiens.

Cet outil sera assis sur un cahier des charges exigeant tourné vers la Métropole et défini en partenariat avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Paris et la Chambre de Commerce et d'Industrie, et les organismes référents, afin de garantir au consommateur la réalité de l'origine du produit ainsi labellisé.

IV. Construire la nouvelle économie de proximité - Innover

1. L'innovation, un levier au service du commerce de proximité

Dans un contexte de fortes mutations sociales, environnementales, technologiques et économiques, il est primordial d'accompagner les artisans et commerçants vers l'économie de demain.

Les professionnels sont aujourd'hui en effet confrontés à la montée en puissance du e-commerce et de l'économie collaborative, aux évolutions des modes de consommation et des usages, à la révolution écologique et au développement de l'économie circulaire.

Pour les aider et les accompagner, des initiatives ont déjà été mises en œuvre, notamment par la SEMAEST, comme le « Testeur de commerce », qui donne l'opportunité à de jeunes entrepreneurs ou à des porteurs de projets de louer un espace commercial de manière éphémère pour tester de nouvelles formes de commerces, novatrices, durables, responsables, collaboratives, équitables, avant de se lancer dans la location d'une boutique à long terme.

Depuis sa création en 2016, 12 concepts de commerce innovant ont été testés, et 80 % des locataires ont ou vont ouvrir une boutique. Il s'agit de « rematérialiser » des activités jusqu'alors existant uniquement sur le web. C'est une économie hybride utilisant l'ensemble des canaux (le lieu, le web, le mobile) qui se construit par ce biais. La boutique est un véritable accélérateur de projets et génère une animation permanente pour les habitants du secteur (16 000 visiteurs en un an).

Un nouveau testeur sera créé sur le Viaduc des arts, à destination des artisans. D'autres testeurs de commerce seront créés dans le cadre du Contrat Paris'Commerces.

La SEMAEST a aussi lancé, en janvier 2015, le réseau « CoSto » (COnnected STORes), initiative inédite en faveur des commerçants et artisans pour développer leur activité grâce aux technologies numériques.

Programme d'animation numérique et économique à destination des commerçants, le réseau CoSto compte aujourd'hui plus de 1 000 membres, tous commerçants indépendants. Le réseau permet une diffusion des pratiques innovantes et propose gratuitement à tous ses membres de l'information sur les nouveaux usages, des formations autour de la prise en main des outils digitaux et la possibilité d'expérimenter des solutions numériques.

De cette initiative est né le premier « living lab » de l'économie de proximité, qui donne aux commerçants la possibilité de tester des solutions innovantes pour le commerce de demain. Deux appels à projets ont d'ores et déjà été lancés sur le thème de « la fidélisation clients par le numérique » avec 95 expérimentations, et sur le thème de « la visibilité grâce au numérique » avec 85 expérimentations au total.

Enfin, un pack « CoSto », regroupant un éventail de services à destination des commerçants est mis en place en 2017 par la Semaest. Parmi les premiers partenaires identifiés, figurent des services innovants (site gratuit, financement participatif, visibilité à destination des touristes), de l'aide à l'aménagement mais aussi l'inscription dans de nouveaux modes de consommation, solidaires et alternatifs, favorisant l'insertion (le Carillon, Lulu dans ma Rue).

Par ailleurs, nous continuerons à mettre en ligne certaines données brutes relatives au commerce parisien, comme la Banque de données commerce, dans la continuité du travail déjà mené par la Ville en matière d'open data. Ces données institutionnelles, quantitatives comme qualitatives, ont vocation à favoriser l'émergence de nouveaux outils innovants et d'inscrire pleinement les commerçants et artisans dans l'économie de demain.

En complément de ces dispositifs, la ville de Paris continuera à favoriser la dématérialisation de nombreuses démarches administratives et à faciliter la lisibilité des redevances dont les commerçants doivent s'acquitter. La Ville a, à ce titre, lancé en juin 2016 le service « Simultax », récompensé par un prix Territoria, afin de permettre aux commerçants d'anticiper le montant des redevances des enseignes, terrasses et étalages qu'ils auront à verser. Ce nouveau service, simple et utile, élaboré avec le concours du SYNHORCAT, participe au renforcement pour les commerçants de la transparence et de la clarté en matière de sommes à payer.

Ces initiatives seront poursuivies et une étude de préfiguration a été lancée en début d'année pour la mise en place d'une plateforme commerces.paris. Cette plateforme pourrait proposer aux commerces de proximité d'accéder à une multitude de services en ligne (dont le service « simultax »), à des outils facilitant leur activité, à de l'aide sur les démarches administratives, à de nouveaux usages du numérique : partage de moyens, mutualisation des utilitaires et des stocks, mise en lien pour un accompagnement et un suivi des commerçants, accès à du financement participatif, etc.

Enfin, la Ville s'appuiera sur son écosystème de start-up pour permettre l'émergence de solutions innovantes dans divers domaines, comme nous l'expérimentons déjà dans l'alimentation. La plateforme d'innovation « Smart Food Paris », première du genre à Paris et en France y participe en effet pleinement. Paris & Co, l'agence parisienne de l'innovation et ses sept partenaires fondateurs, ont favorisé l'émergence de cette plateforme dédiée à l'alimentation afin que les startups imaginent des solutions innovantes pour répondre aux nouveaux usages de production, de distribution et de consommation, propres au secteur alimentaire et pour penser l'alimentation de demain. La première promotion s'est installée à l'été 2016 dans le but de développer et d'expérimenter leurs solutions, dans des domaines aussi variés que l'agriculture urbaine, l'innovation produit, la nutrition, la gestion opérationnelle restauration, les nouveaux usages de la consommation, la distribution ou encore l'économie circulaire. Parallèlement, dans le cadre de « Réinventer Paris », la Ville a soutenu des projets innovants notamment sur la question du commerce, à l'instar de la future pépinière de commerce *ITALIK* prévue dans le 13^e arrondissement et qui verra le jour en 2019.

2. Accompagner le développement de la cuisine de rue

La cuisine de rue (popotes roulantes, triporteurs, stands de rue) est désormais partie intégrante du patrimoine culturel et gastronomique parisien. Elle complète les activités traditionnelles de restauration en proposant aux Parisiennes et Parisiens des savoir-faire correspondant aux nouveaux usages des habitants de la capitale.

Dans ce mouvement culinaire novateur et plébiscité par les Parisiens et les visiteurs, la Ville de Paris a agi en accordant des emplacements sur l'espace public pour des camions-restaurants (« popotes roulantes »). Après cette expérimentation, un nouvel appel à projets sera lancé avant l'été pour arriver au total à une trentaine d'emplacements. Le processus de sélection s'appuiera sur des critères tels que la part accordée aux produits frais, issus de l'Économie Sociale et Solidaire, biologiques et locaux, mais aussi d'importantes conditions environnementales, parmi lesquelles le respect du Plan pour la Qualité de l'Air.

Ce volontarisme a également permis la création depuis l'automne, 2016 de l'événement « la rue passe à table » permettant à des dizaines de stands de proposer des plats fraîchement cuisinés aux Parisiens et aux visiteurs sur l'emplacement du marché de Belleville, deux jeudis soir par mois.

Ces nouvelles initiatives répondent aux attentes nouvelles des consommateurs parisiens : un service de qualité, facile d'accès, original et bon marché. Cette cuisine de rue est aussi synonyme de partage, de convivialité, d'animations commerciales dans nos quartiers et favorise les nouvelles initiatives et/ou innovations culinaires à moindre coût.

Un Festival annuel de la cuisine de rue sera mis en place en 2017 afin d'accompagner et soutenir cette nouvelle tendance sous l'angle de l'innovation, de la diversité et de la qualité des produits proposés. La cuisine de rue permet à de nombreux chefs de se faire connaître et tester leur activité en allant à la rencontre d'une nouvelle clientèle. Elle témoigne aussi d'une nouvelle façon de consommer avec l'ambition de participer à la diversité et à la qualité de l'offre de restauration rapide existante face aux grandes chaînes.

3. Expérimenter l'installation des halles alimentaires

En complément de l'installation des producteurs locaux sur les marchés parisiens, la Ville favorise la vente de leurs produits en mettant en place, à titre expérimental, des halles alimentaires dans le 10^e et 14^e.

Ces installations, soutenues financièrement par la Ville, ont pour but d'offrir aux parisiens des produits de qualité à des prix accessibles. Dans le 10^e, la halle alimentaire portée par «Kelbongoo », lauréat 2015 des Trophées parisiens de l'ESS, ouvrira ses portes à l'été 2017. Un appel d'offres est en cours pour la halle du 14^e avec une ouverture attendue fin 2017 / début 2018.

4. Aider à la transition écologique et au développement d'une logistique durable

Dans le cadre du Plan pour la Qualité de l'Air, des mesures incitatives à une mobilité plus propre sont proposées pour les professionnels. Ainsi, Paris propose aux professionnels souhaitant remplacer leur véhicule utilitaire thermique concerné par les mesures d'interdiction de circulation une aide de 3000 à 9000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou GNV, en complément du bonus écologique offert par l'État. Cette aide est destinée aux très petites entreprises de moins de 10 salariés, et donc ciblée principalement vers les artisans-commerçants. Pour lutter contre la pollution de l'air sans porter préjudice au dynamisme économique de la Métropole, cette mesure est ouverte à la fois aux professionnels parisiens et à ceux de la petite couronne (92, 93 et 94) qui viennent travailler à Paris (une aide similaire à destination des professionnels, non cumulable avec l'aide parisienne, est mise en place par la Région, venant ainsi compléter l'aide parisienne sur la grande couronne notamment).

En complément de cette aide financière, un certain nombre d'autres mesures est destiné à faciliter les mobilités plus propres des commerçants : gratuité du stationnement des véhicules électriques et GNV sur la voirie parisienne, ainsi que pour certains véhicules hybrides rechargeables, développement d'une offre de véhicules utilitaires en autopartage (service Utilib', expérimentation menée dans le 2^{ème} arrondissement), poursuite du développement d'un réseau de bornes de recharge diversifiées (charge normale, accélérée et rapide) via le réseau de bornes BELib notamment, etc.

Par ailleurs, à travers sa Charte de Logistique Urbaine Durable signée en septembre 2013, la Ville a engagé depuis plusieurs années un travail inédit pour mettre en place un transport de marchandises respectueux de l'environnement et du cadre de vie des Métropolitains. Ce travail a permis de fédérer plus de 100 acteurs privés et publics autour de cet objectif et de mettre en place des nouveaux outils réglementaires et techniques favorisant le développement d'une logistique urbaine durable. Un des objectifs de la Charte vise notamment à réaliser 50 % des déplacements du dernier kilomètre en transport non diesel en 2017.

En mars 2015, la Ville de Paris et Paris&Co ont lancé l'appel à projets « Logistique Urbaine Durable » afin de permettre aux entrepreneurs innovants de tester leurs prototypes ou leurs solutions sur le territoire parisien, pour une durée de six mois à un an. Vingt-deux projets ont été retenus dans des domaines aussi variés que l'optimisation des tournées, la réduction des nuisances sonores et des émissions de polluants, ou encore l'amélioration de la gestion des stocks pour les commerces de proximité. Dans ce cadre, de nouvelles solutions et de nouveaux outils sont actuellement testés sur le territoire parisien en lien avec les mairies d'arrondissements, et apporteront des réponses aux artisans et commerçants se déplaçant dans Paris. Ainsi, la Ville de Paris a lancé à titre expérimental et avec le soutien de l'Ademe, un nouveau service d'autopartage de véhicules utilitaires électriques, proposé aux artisans et commerçants des 2^e et 3^e arrondissements. Cette expérimentation vient compléter l'ensemble des mesures mises en place dans le cadre du plan Qualité de l'air en faveur des professionnels parisiens.

L'ensemble de ces outils permettra de répondre aux préoccupations des habitants et commerçants parisiens, mais également aux attentes des visiteurs, en offrant des solutions adaptées aux différentes problématiques locales.

Cette politique ambitieuse s'appuiera sur un budget associé de 52,9 millions d'euros pour l'ensemble de la mandature, dont 37 millions dédiés à l'acquisition des pieds d'immeuble via le Contrat Paris'Commerces.

L'attractivité commerciale des quartiers parisiens se nourrit également de l'ensemble des projets de la Ville, notamment ceux menés en matière d'urbanisme, de développement économique, de logement, de culture et d'emploi.

Grâce à l'ensemble de ces outils, Paris renforcera son image de ville monde, d'une ville vivante, attractive, fière de ses savoir-faire, et tournée vers une nouvelle économie de proximité.